

Conseil municipal & délibérations
Séance du 23 Février 2015

Excusés : Maryline LONGIS, Françoise GILIBERT, Karin JULLIN, Pierre VEYRAND, Jean-Pierre BLANC.

Le conseil municipal s'est réuni ce lundi 23 février sous la présidence de Marie-Chantal JOLLAND, maire, et a débattu des sujets suivants :

1/ Travaux des grands escaliers et parvis de l'église

Pour le Lot 2 : électricité : un marché complémentaire doit être pris pour le remplacement des spots au pied de la façade occidentale.

Une demande de subvention complémentaire sera faite auprès du SEDI pour ce supplément de l'ordre de 9000€ TTC.

Le montant total de ce marché s'élève à 27 678 €.

Concernant les subventions pour les travaux des escaliers, celle du Conseil général est acquise, mais nous sommes toujours en attente de l'accord définitif de la DRAC.

2 / Etude assainissement mise en séparatif de la place F. Gilibert à la Montée des Buttes

Le Conseil municipal retient la proposition de maîtrise d'œuvre d'Alp'Etudes pour un montant de 14 400. €

Les demandes de subvention pourront être faites à partir de l'étude.

Le traitement de surface n'étant pas pris en compte, au vu des futurs travaux de réhabilitation des bâtiments communaux et de l'accès handicapés.

Il sera nécessaire de prendre en compte le transit des WC publics de la salle des fêtes, ainsi que de l'école des tilleuls.

3/ Station d'épuration

Quelques travaux sont à prévoir pour une meilleure filtration.

La Sté Alp'études propose par un marché à bon de commande une aide technique pour traiter le raccordement des résidences privées se trouvant sur le réseau.

Le Conseil municipal donne son accord.

4 - Débat d'orientation budgétaire

Michel PHILIBERT, adjoint aux finances, fait un point sur les dotations de l'état pour 2015, 2016, 2017, avec une baisse progressive de la dotation globale financière (pour 2015 - 23830 €).

Il précise qu'un rapprochement avec la commune de Dionay pourrait probablement éviter ces diminutions.

Autres travaux à définir par ordre de priorités et de possibilité de financement :

Etudes :

- Etude de restructuration des bâtiments communaux, avec le cabinet Morel pour la maîtrise d'œuvre
- Bilan du PLU
- Diagnostic de l'éclairage public par le SEDI
- Diagnostic des tableaux Chabry de l'église

Travaux église :

- Parafoudre sur clocher
- Dévégétalisation des toits de l'église en cours
- Mise en conformité de l'installation électrique des cloches de l'église

Autres travaux :

- Mur mitoyen Mairie/Bruas
- Mise en conformité accessibilité bâtiments E.R.P. (en particulier les écoles)
- Aire de jeux pour enfants
- Columbarium
- Entretien de la voirie
- Achat d'un vidéo projecteur interactif pour l'école
- Amélioration du cabinet médical (isolation et mobilier...)

Le sujet de parking payant est abordé et débattu, avec la suggestion de faire un essai lors de la période estivale amenant un grand nombre de visiteurs sur le village, avec un emploi éventuel. Il est soumis l'idée de se rapprocher des associations qui organisent les manifestations afin de négocier un partenariat éventuel.

5/ Réorganisation de la D.D.T. service de l'état.

A compter du 1^{er} /07/2015, les permis de construire ne seront plus instruits sur le secteur de St Marcellin.

La communauté des communes envisagent de prendre cette compétence et de mutualiser un service intercommunal d'instruction des autorisations d'urbanisme (SIAU). Cette prestation donnera lieu à remboursement des frais calculés en fonction de la population de la commune et de sa richesse fiscale.

7/ Informations diverses

- Projet de parc éolien sur Dionay, 8 / 9 éoliennes, 2 Société étudient cette éventualité : EDP renouvelable et EDF énergies nouvelles.
- Cabinet médical : dénonciation du bail pour non-respect de certains engagements, en attente de conseil d'un avocat pour la suite à donner après le 28/02/2015.
- Distribution des brèves : lister les habitants par secteur afin de n'oublier personne, les personnes n'ayant pas reçu le bulletin peuvent le signaler en mairie.
- Piégeage de pigeons : M. Winter propose ses services
- Organisation du bureau de vote pour les 22 et 29/03.
- Délibération concernant l'indemnité du percepteur adoptée à l'unanimité
- Médiathèque : présence d'une stagiaire IUT Licence Pro pour 3 mois de Mars à Mai, logée dans le studio de l'école des platanes, Cette personne interviendra pour les T.A.P. le vendredi. La Commune de Saint-Antoine l'Abbaye prendra en charge l'indemnité
- Retraite de C. PECHEUR à compter du 1^{er} avril 2015.
Elle sera remplacée par G. EFFANTIN